



HAL
open science

Un ministère de l'imprévisible ?

Philippe Aldrin

► **To cite this version:**

Philippe Aldrin. Un ministère de l'imprévisible ?. Presses Universitaires de Rennes. La politique sans avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècles, Presses Universitaires de Rennes, pp.103-116, 2012, Histoire. <halshs-00765700v2>

HAL Id: halshs-00765700

<https://shs.hal.science/halshs-00765700v2>

Submitted on 24 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Philippe ALDRIN, « Un ministère de l'imprévisible ? » (*Préalables à la partie 2*)
in Michel OFFERLE, Laurent LE GALL, François. PLOUX, *La politique sans avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX^e-XXI^e siècles*,
Rennes, Presses universitaires de Rennes (Coll. « Histoire »), 2012, p. 103-116.

Un ministère de l'imprévisible ?

Philippe ALDRIN*

Paré des mystères de la transcendance ou de l'inéluctabilité de l'Histoire, l'ordre politique en place ne paraît vraiment « naturel » à ses ressortissants que lorsqu'il en vient à bénéficier d'une position de monopole¹ sur leurs façons d'imaginer les rapports pouvoir-société. Cependant, même naturalisé de la sorte, il reste en réalité un arrangement social en tension permanente, un principe de domination certes institué par le droit, la force ou le compromis mais aussi par une infinité de relations quotidiennes, pour certaines anodines et minuscules, entre les agents du pouvoir et leurs administrés, entre les représentants et les représentés. Aussi, bien qu'elles soient souvent très formalisées et exercées par un petit groupe de spécialistes, les activités politiques — c'est-à-dire le gouvernement de la société, l'administration des hommes et des choses, la compétition électorale et le travail de représentation politique — n'en multiplient pas moins les occasions de contact avec toutes sortes d'individus moins spécialistes, plus ou moins au fait de la politique, de ses jeux et enjeux, et plus ou moins disposés à faire allégeance aux codes et aux mœurs qu'elle impose. L'analyse des institutions de conquête ou d'exercice du pouvoir tend habituellement à se concentrer sur la partie formelle voire officielle de l'activité relationnelle des agents du pouvoir légitime. À rebours

* Philippe Aldrin est professeur de science politique à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (CHERPA).

¹ Pour reprendre l'expression utilisée par Paul Veyne pour traiter de la question – ni sublime ni mystérieuse à ses yeux – de la soumission des hommes à l'autorité politique en place. Voir VEYNE P., *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, 1995 [1976], p. 97.

de ce penchant normativiste et légitimiste, la problématique de la *politique informelle* nous incite au contraire à sortir de l'impensé ou de l'anecdotique les situations les moins conventionnelles de l'échange politique². L'attention à l'informalité est, d'une certaine manière, une invite à décorseter la définition du « politique », à en dilater le périmètre de caractérisation tout en veillant à ne pas la dissoudre dans un tout-est-politique improductif. C'est en effet à cette seule condition qu'il est possible de décentrer un peu le regard pour voir la politique ailleurs³, c'est-à-dire pour pouvoir interroger à nouveaux frais les diverses transactions entre les agents du champ politique et le reste du monde social.

Les moments routinisés ou prévisibles de l'échange politique font traditionnellement l'objet d'un travail de formalisation — mise en procédures, mises en protocole — de la part des détenteurs de l'autorité et sont donc encadrées par des principes généraux (normes, règles) et des modalités pratiques (codes, rituels). Mais, en marge de « l'étiquette », il subsiste toujours une zone d'indétermination où les actes et les paroles peuvent être investis d'un sens politique selon des modalités inattendues, non convenues, donc possiblement inconvenantes. Dans les transactions plus ou moins solennelles où s'actualise — et s'éprouve — la légitimité du pouvoir, l'informalité prend souvent la forme d'un contournement, d'un détournement voire d'une transgression des règles qui sont formellement autorisées. La satire, la parodie, la dégradation, la souillure, l'infraction sont alors ses modes opérationnels favorisés, à travers des actes en apparence spontanés, inédits, imprévisibles qui, en tout cas, semblent vouloir déroger aux prescriptions en vigueur : sifflets et brocards injurieux décochés à l'arrivée des agents du pouvoir (fisc, douanes, police, gendarmerie), graffitis obscènes sur les murs de la Préfecture, farandoles improvisées qui barrent joyeusement le chemin des gendarmes, enseigne du receveur des

² On peut d'ailleurs noter que, comme pour la politique informelle, il existe peu d'ouvrages qui traitent frontalement de l'échange politique. En outre, l'effort de théorisation engagé — notamment par WALDMAN S., *Foundations of Political Action : A Theory of Political Exchange*, Boston, Little and Brown, 1972 — se focalise sur les relations interindividuelles et tend à réduire les interactions et les transactions à des logiques strictement utilitaristes. Pour une synthèse critique de l'approche économiciste et un appel stimulant à une « analyse empirique des échanges politiques », on peut lire MEDARD J.-F., « Théories de l'échange et échanges politiques », dans CLAEYS P.-H., FROGNIER A.-P. (dir.), *L'échange politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1995.

³ Il existe derrière cette expression un mot d'ordre intellectuel et scientifique très proche de celui suivi dans le présent ouvrage. Voir DARRAS É. (dir.), *La politique ailleurs*, Paris, PUF-CURAPP, 1998. Sur un programme de recherche approchant, voir ARNAUD L., GUIONNET C. (dir.), *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

contributions indirectes dépendue et recouverte de détritits, etc. À défaut de toujours disposer de droits ou d'habilitations spécifiques, la critique ou l'indocilité politiques détiendraient ainsi le fragile ministère de l'imprévisible. Fragile car la résonance politique de tels actes reste faillible, toujours tributaire des circonstances, toujours à la merci d'une entreprise de stigmatisation ou de répression opérée par les agents du pouvoir légitime.

Si ces premières remarques sur l'échange politique et sa nécessaire part d'informalité n'ont qu'une validité vaguement anthropologique, les contributions rassemblées dans cette partie leur procurent une localisation à la fois sociologique et historique qui démontre, en actes de recherche, les propriétés descriptives mais aussi heuristiques de la notion de politique informelle. À des moments historiques distincts, les auteurs – Paula Cossart avec Julien Talpin, Emmanuel Fureix, Aurélien Lignereux et Gilles Malandain – mettent en lumière les aspects de la politique informelle que les tenants de l'ordre politique acceptent, et ceux qu'ils rejettent *hors-la-politique*. Surtout, à l'appui d'un matériau empirique remarquablement dense, ils donnent à voir par qui, contre qui, avec quels moyens et au nom de quels principes sont déployées de telles opérations de classement-déclassement (des rôles, des positions et des statuts sociaux) et de qualification-disqualification (des façons d'intervenir dans le jeu politique). La France du long XIX^e siècle, celle courant de la Restauration à la Première Guerre mondiale et qui constitue le cadre commun de ces contributions, offre bien des terrains pour investiguer l'informalité en politique comme d'ailleurs les tentatives engagées pour la mettre au pas. Et d'abord, on va le voir, parce que la fondation d'un ordre politique national y est sans cesse remise sur le métier. L'espérance de vie des régimes politiques y est notoirement courte, ce qui soumet les milieux dirigeants successifs à l'impératif de fonder en légitimité le nouveau pouvoir qu'ils incarnent, dans tous les domaines (y compris symboliques) où son action est supposée agir. Or, cette fondation réitérée de l'arrangement social des rapports de/au pouvoir bouleverse régulièrement les formes de l'échange politique, les rendant incertaines et, de la sorte, plus enclines à l'informalité. Paradoxalement, pourrait-on ajouter, tant les processus sociaux qui traversent et affectent cette période en font aussi une séquence de formalisation de l'activité politique moderne. En effet, si les régimes (et les principes de domination qui les justifient) se substituent les uns aux autres, les transformations induites par l'industrialisation et le legs des révolutions politiques nourrissent plusieurs

tendances foncières⁴ qui correspondent aussi à de nouvelles façons de concevoir et de faire la politique : l'institutionnalisation progressive du parlementarisme, l'apprentissage de la civilité électorale, la rationalisation et la professionnalisation du travail d'élu (à l'Assemblée nationale, au gouvernement, dans les comités électoraux), la médiatisation croissante de la vie politique, la collectivisation des entreprises électorales (structuration de la forme moderne des partis). Au cours de cette longue recomposition des arrangements du monde social et des règles du jeu politique, les actes qui ont trait à la politique informelle – qu'il s'agisse d'ailleurs de les expérimenter ou de les condamner – sont l'indicateur des mutations en profondeur des cadres de l'échange politique selon un processus que nous pourrions appeler, non sans illusion rétrospective, leur lente conversion à la démocratie.

Si l'on veut bien prendre la mesure des processus politiques qui traversent les contextes patiemment reconstitués ici par les auteurs on est frappé par la double propriété de l'informalité en politique, à la fois persistante dans son expression au-delà des changements de configurations politiques et éminemment relationnelle car toujours indissociable de son contexte d'occurrence. Si on peut, de façon intuitive et très générique, l'admettre comme une tactique de l'occasion et donc comme une caractéristique de la « polémologie du faible » telle qu'analysée par Michel de Certeau⁵, le recours à l'informalité n'est pas réductible au produit ou sous-produit d'une interaction politique asymétrique – dans laquelle, au fond, les opposants, les minoritaires, les invisibles de la politique seraient *naturellement* poussés à agir en dehors des cadres prescrits légalement comme moralement par le pouvoir légitime. Si les tenants et les agents du pouvoir peuvent partager cette vision dominocentrique de l'informalité politique, cette perception « indigène » du problème ne doit aucunement se substituer à son objectivation sociologique. Cela pour deux raisons au moins. D'abord, parce que le registre de l'informel n'est pas l'apanage ou le « propre » du dominé, pour rester dans le lexique certalien, tant les dominants et, donc, les

⁴ Déchristianisation, alphabétisation, demande de culture qui, avec le phénomène massif de l'urbanisation, s'observent dans ces « laboratoires sociaux » que sont alors les villes mais qui touchent également les campagnes. Voir CHARLE C., *Histoire sociale du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1991.

⁵ Selon de Certeau, les rapports de domination ne rendent jamais totalement inertes et silencieux les dominés. Même rares, il subsiste des techniques, des moments, des ruses qui font que l'action et l'énonciation « restent possibles au faible » dans l'espace imposé par les dominants. Voir DE CERTEAU M., *L'invention du quotidien*, tome 1 : *Arts de faire*, Paris, Gallimard, coll. Folio essais, 1990 [1980], p. 56 et suivantes.

gouvernants en font abondamment usage. L'informalité est une ressource *normale* du pouvoir et de l'action politique, notamment utilisée pour débloquer une procédure ou une négociation mal engagée, contourner une obligation entravant l'action ou la décision⁶. L'habitus des professionnels de la politique comprend d'ailleurs une disposition à jouer alternativement – et surtout stratégiquement – des registres du formel et de l'informel, de la scène et des coulisses, en fonction des situations, voire à dé-formaliser ou informaliser momentanément les règles. Pour certains auteurs, l'existence de deux registres – l'un explicite, éthique et officiel, l'autre implicite, pragmatique et officieux – est au fondement même de l'activité politique⁷. Ensuite, parce que l'informel ne résulte pas d'un jeu d'opposition universel entre le cadre et ses marges, entre la norme définie par le pouvoir et sa transgression. Les logiques et les modalités politiques de recours au registre de l'informalité sont, mais souvent en repoussoir, les mêmes que celles qui structurent l'échange politique formel. Les usages de l'informel ressortissent donc à un registre socialement construit et historiquement plastique, à la fois façonnés par des dynamiques sociohistoriques de temps long – qui débordent largement et la temporalité et les raisons des individus (ou des interactions où ils sont pris) – et toujours inspirés par l'état conjoncturel des rapports de forces sociaux⁸. De ce point de vue, le long XIX^e siècle constitue, en France, un laboratoire singulier d'expression mais aussi de stigmatisation de la politique informelle. L'instabilité de l'ordre politique, la politisation lancinante des masses dans une société fortement hiérarchique (cens électoral, segmentation en ordres puis en classes) et la professionnalisation du travail politique constituent les principaux éléments explicatifs de cette originalité.

⁶ Comme l'indiquent une série d'expressions en usage dans les milieux professionnels de la politique : rencontres ou groupes de travail « informels », déclarations « off (the record) ».

⁷ Voir BAILEY F. G., *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris, PUF, 1971 [1969]. Traitant du clientélisme, Jean-Louis Briquet envisage le couple officiel-officieux comme « le double registre de l'activité politique » et révoque la vision évolutionniste liant pratiques officieuses et archaïsme politique. Voir BRIQUET J.-L., *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, coll. Socio-Histoires, 1997, notamment p. 71 et suivantes. On relèvera également une autre informalisation de l'ordre lui-même dans la façon avec laquelle les agents de l'administration engagés dans des relations de guichet ajustent l'endossement de leur rôle aux situations. Sur ce point, DUBOIS V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999.

⁸ Comme l'écrit Paul Veyne : « Les rapports de force, symboliques ou non, ne sont pas invariants ; ils ont l'arbitraire de formations analogiques, sans doute, mais différentes : leur apparence transhistorique est une illusion analogique. », dans *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 69.

L'informalité : une ressource normale du jeu politique

Après les guerres révolutionnaires et impériales, les résistances à la restauration de l'autorité royale ne sont pas tant motivées par l'opposition au retour du roi et du principe dynastique que par la contestation, portée principalement par les élites libérales, d'un régime déniait l'essentiel de l'héritage des Lumières et des acquis de 1789. En 1815, le projet de république et le mot lui-même sont au purgatoire des idées politiques. L'Empire, infréquentable. Pour autant, si dans les faits, la société d'ordres a largement survécu sous Napoléon, le retour au pouvoir de l'aristocratie d'Ancien Régime – et avec elle d'un modèle fixiste des hiérarchies sociales – éloigne durablement la perspective d'une société plus égalitaire et méritocratique. Mais les oppositions aux principes de gouvernement puis au régime effectif des monarchies censitaires ne disposent pour leur expression que de l'espace très restreint et très contraint que le pouvoir autorise à la critique politique. La séquence sociale et politique qui s'ouvre à la chute définitive de Napoléon est en effet un temps de représailles envers les ennemis de la monarchie et les derniers partisans de l'empereur. Même sur des terres qui lui sont en principe acquises, comme la Vendée étudiée ici par Aurélien Lignereux, l'installation du régime ne va pas sans rencontrer des résistances fondées sur des représentations vernaculaires de la monarchie. Outre la « Terreur blanche » perpétrée par les troupes d'ultras – les fameux « verdets », dénommés ainsi parce qu'ils portent la cocarde verte signalant leur attachement au comte d'Artois (futur Charles X) –, il existe une répression d'État qui va contraindre les opposants politiques à recourir au registre de l'informalité. La Charte du 4 juin 1814 consent à reconnaître certaines des libertés fondamentales proclamées en 1789 mais le nouveau pouvoir s'empresse de limiter les droits politiques : se réunir, diffuser publiquement nouvelles et opinions, s'informer (pour la presse, l'obligation d'autorisation préalable est rétablie dès octobre 1814). Après les Cent-Jours, l'épuration de l'administration, l'adoption par la « Chambre introuvable » de lois d'exception et d'autres liberticides, toutes d'inspiration ultra, installent un climat de défiance réciproque entre le groupe au pouvoir et les segments de la société française réticents au retour de l'Ancien Régime, et en premier lieu les monarchistes opposés aux relents absolutistes du nouveau régime. Jusqu'à la révolution de 1848, le pouvoir subit les critiques des élites

libérales dénonçant la limitation des droits fondamentaux et prônant la réforme électorale⁹.

Les changements de régime nombreux et brutaux qui jalonnent ce pan de l'histoire nationale entravent, interrompent l'institutionnalisation (routinisation) des rapports de la population avec les autorités. Ces rapports sont marqués par le soupçon réciproque, parfois l'inquiétude, car presque toujours empreints de l'incertitude qu'introduisent, d'un côté, la crainte d'une conspiration ou d'une sédition ourdie par les partisans d'un autre principe de gouvernement, et, de l'autre, la menace du retour d'une politique des privilèges, de l'arbitraire et de l'injustice. Pour chaque régime qui se met en place¹⁰, c'est une morphologie particulière des rapports de force (villes/campagnes, notables/bourgeoisie traditionnelle/« couches nouvelles »), des lignes du débat politique (paix civile, question ouvrière, question sociale, ordre moral, question religieuse...), de l'équilibre des soutiens et des alliés institutionnels¹¹ que la rhétorique de légitimation du nouveau régime doit affronter. Or, l'entreprise est compliquée. Car les souvenirs idéalisés des régimes déchus – la Monarchie (bientôt scindée entre légitimistes et orléanistes), la Révolution (préemptée par les républicains mais dont divers mouvements ouvriers et socialistes revendiquent aussi l'héritage), l'Empire (dont l'expression césariste sera durablement ranimée par Napoléon III) – possèdent tous leurs bases sociales d'affidés et fonctionnent comme autant de mythes mobilisateurs susceptibles de resurgir au gré des soubresauts politiques. Ainsi, dans les campagnes, les agents du pouvoir, quel qu'il soit, sont traditionnellement moqués dans les chansons, les jurons et les contes — souvent par l'évocation de leurs attributs symboliques tels que les « chapeaux à cornes » et les « manteaux rouges » — mais aussi par le jeu des surnoms ou de la toponymie locale. Pourtant, même après le mitan du siècle, la monarchie monopolise l'imaginaire de l'autorité : la sentence selon laquelle « S'il n'y a pas de roi il

⁹ Opposition libérale qui joue un rôle déterminant – d'abord avec l'appui des élites censitaires (en 1830, suite à l'adresse des « 221 » contre le ministère Polignac) puis avec le soutien de la bourgeoisie politisée (en 1848, dans la foulée de la « campagne des banquets ») – dans la chute des monarchies constitutionnelles.

¹⁰ En 1815, 1830, 1848, 1851, 1870 et 1879 (si l'on admet que la « Constitution Grévy » marque le début d'un nouveau régime politique).

¹¹ Il n'est pas question ici d'entrer dans le détail des configurations politiques des régimes successifs. Notons seulement que chacune des coalitions tout à la fois sociales et politiques qui occupent tour à tour le pouvoir (autour des monarchistes ultras, autour des monarchistes libéraux, autour du Prince...) génère une mise en concurrence particulière et souvent un renouvellement des élites au sein du pouvoir d'État et de l'administration, jusque dans ses moindres ramifications territoriales.

n’y a pas de gouvernement » a alors valeur d’adage paysan¹². Dans un climat politique qui, tout au long du siècle, reste marqué par la versatilité des principes fondant le pouvoir, tout geste non prescrit par les autorités politiques mais émis en direction de leurs représentants ou de leurs symboles, est sujet à interprétations politiques : À l’automne 1828, la police royale s’alarme des placards clandestins rédigés à la main, affichés d’abord dans le faubourg Saint-Antoine puis dans d’autres quartiers de Paris, et sur lesquels on peut lire : « Vive Napoléon ! Guerre à mort à Charles X et aux prêtres qui veulent nous faire mourir de faim »¹³. Actes politiques prémédités ou accès spontanés d’exaspération contre les autorités ? Toujours en deçà de la violence ouverte et de l’action organisée, du moins en apparence¹⁴, ces pratiques témoignent d’une politisation diffuse des masses formellement exclues du corps électoral et de la scène politique.

Une politisation du social par « contamination »

Durant la période 1815-1848, les marges laissées par les autorités à l’expression des opinions politiques sont – à l’exception de menus aménagements et des déclarations sur le régime du « juste milieu » sous le règne de Louis-Philippe – très restreintes : suffrage toujours censitaire (malgré l’abaissement du cens en 1831) presse sous contrôle (autorisation préalable, droit de timbre, monopole d’État sur les postes), associations interdites, candidatures déjà officielles¹⁵. Après la révolution de 1830, les idées républicaines trouvent une audience croissante dans les campagnes et dans les milieux populaires urbains¹⁶. Cantonnés par le pouvoir à la Chambre et à quelques journaux¹⁷, les discours critiques contre cette

¹² Sur ce point, voir WEBER E., *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale : 1870-1914*, Paris, Pluriel, 2010 [1976], p. 301 et suivantes.

¹³ Selon un rapport de police cité par Louis Chevalier. Cf. CHEVALIER L., *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2007 [1958], p. 319.

¹⁴ On peut aisément convenir que le complot avéré, l’émeute ou l’attentat ne relèvent pas à proprement parler de l’informalité.

¹⁵ Voir VOILLIOT C., *La candidature officielle. Une pratique d’État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

¹⁶ On sait que cette conversion des masses à la République est l’un des processus que Maurice Agulhon s’attache à expliquer dans ses spécificités provençales : AGULHON M., *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, Paris, Le Seuil, 1979 [1970].

¹⁷ Pour une critique contemporaine, on peut relire la dénonciation de cette censure par un monarchiste devenu libéral : CHATEAUBRIAND F.-R., « Marche et effets de la censure »

situation et réclamant des réformes (électorale, sociale) progressent cependant dans tous les segments de la société et trouvent diverses façons de se faire entendre. La période est propice à l'organisation de festivités dont le prétexte est à nouveau fourni par le calendrier catholique ; la Restauration étant aussi une restauration de la religion. Les cérémonies collectives et les fêtes du folklore populaire (mieux toléré par l'esprit romantique du moment) se multiplient et multiplient du même coup les opportunités de détournement politique de telles manifestations publiques. Derrière l'ambivalence des masques ou des chants satiriques, ce sont souvent le préfet ou les notables qui sont moqués. Au terme du carnaval, des personnages dont les traits rappellent les représentants de l'autorité sont décapités et jetés au feu après un simulacre de procès. Analysant la politisation de la sociabilité populaire des années 1830, Maurice Agulhon observe qu'« avant même que se forment nettement des mouvements politiques en milieu populaire, [on voit] apparaître comme une familiarité diffuse avec la réalité politique ; des bribes de politique pénètrent assez largement dans la conscience populaire pour réaliser avec ce qu'il faut bien appeler le folklore des contaminations réciproques¹⁸. » Il existe d'ailleurs dans ce premier XIX^e siècle une grammaire implicite mais immédiatement performative des signes politiques ; un langage qui joue des lettres (« L » *versus* « N »), des couleurs (blanc, bleu, rouge ou vert sont attachés à des camps politiques), des figures mémorielles du passé national. Dans le texte qu'il propose ici, Emmanuel Fureix explore la part non-officielle de ces joutes symboliques à travers les actes iconoclastes qui consistent à gratter les inscriptions ou à en graver de nouvelles sur les monuments publics, à briser des éléments de la statuaire civile ou religieuse.

La résonance politique de moments de la festività populaire comme la pratique clandestine de l'iconoclasme supposent une certaine politisation des milieux populaires tant urbains que villageois. Le maniement, même maladroit ou erratique, des symboles politiquement connotés nécessite une maîtrise minimale de leur économie sémantique du moment et peut être rapproché du phénomène de « descente de la politique vers les masses »,

(1827), dans *Œuvres complètes*, tome 28 : *Mélanges politiques*, Paris, Pourrat Frères éditeurs, 1838, p. 101 et suivantes.

¹⁸ AGULHON M., *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, *op. cit.*, p. 265. « Il faudra quelque jour étudier systématiquement ces contaminations », écrit encore l'historien comme un premier programme d'analyse de la politique informelle.

selon l'expression fameuse et débattue d'Agulhon. Selon ce dernier, la politisation des masses s'intensifie surtout dans le deuxième tiers du XIX^e siècle. Cependant, Aurélien Lignereux montre ici qu'elle est déjà suffisamment diffuse en Vendée pour prendre de court les autorités et les notables traditionnels au début même de la Restauration. Gilles Malandain décrit également une atmosphère publique très imprégnée de politique au moment de l'assassinat du duc de Berry en 1820. Si on ne peut parler d'un processus de politisation national et trans-social, qui aurait touché uniformément tous les milieux et tous les territoires de la société française¹⁹, on observe cependant – notamment à travers les « contaminations » croisées de la sociabilité populaire et du politique des années 1830-1840 – une appropriation croissante des enjeux politiques par le « peuple ». Or, même exprimée par des voies détournées et clandestines, la défiance politique prend appui sur une (re)définition des rapports de force²⁰. Mais ce qu'il importe de noter ici, c'est que la politisation des masses s'opère alors exclusivement de façon informelle, au sens où elle se réalise dans des espaces de relations non officiellement dédiés à l'apprentissage de la politique tels que les chambrées mais sans doute plus encore les cercles²¹ ou, comme en Vendée, les organisations militaires paroissiales ; autrement dit, dans ces espaces où des individus d'origines et de positions sociales différentes partagent un même cadre de sociabilité et de pratiques : se divertir, jouer, boire, lire la presse, converser. Face à l'étroite surveillance de la presse, jugée à juste titre par le pouvoir comme la tribune et le vecteur de diffusion des opinions séditieuses, l'échange de rumeurs y est d'ailleurs une façon de parler politique, de saisir les événements politiques du moment pour en faire l'occasion de se mêler des affaires du royaume. C'est cette familiarité quasi spontanée avec les personnalités et les événements politiques qu'analyse ici Gilles Malandain ; familiarité du populaire avec la politique longtemps inaperçue par l'historiographie de la période et que les

¹⁹ Pour une synthèse critique des débats sur ce point, voir LE GALL L., « Des processus de politisation dans les campagnes françaises 1830-1914. Esquisse pour un état des lieux », dans CARON J.-C., CHAUVAUD F. (dir.), *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne et Italie, 1830-1930*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 103-139.

²⁰ « La subversion politique présuppose une subversion cognitive, une conversion de la vision du monde », écrit Pierre Bourdieu à ce propos ; voir « Décrire et prescrire. Note sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 38, 1981, p. 69-73, p. 69.

²¹ AGULHON M., *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977.

autorités du temps envisagent comme une intrusion inconcevable du « peuple » dans les affaires du monarque. Dans l'arrangement social et politique des monarchies censitaires, la politisation des situations et des individus repose largement sur le registre de l'informalité. Une politisation qui s'opère par contaminations du social, par la conductivité interclassiste d'une certaine sociabilité. Il est d'ailleurs frappant de mesurer à quel point, dans ce contexte sociopolitique, les opérations de surveillance engagées par le pouvoir peinent la plupart du temps à repérer les signaux proprement politiques au milieu des scènes, des lieux et des moments de la vie ordinaire. La démocratisation progressive de la société va sinon désencastrer le politique de l'ordinaire, du moins pousser à mieux baliser leurs liaisons, redéfinissant par là même les logiques et les modalités de la politique informelle.

L'informalité au miroir de la rhétorique légitimiste

Quand elle ne survient pas à l'initiative des autorités, la politique informelle pâtit en quelque sorte de l'état de clandestinité qui lui est intrinsèque, toujours en butte – ce serait là, s'il fallait la définir, l'invariance de ses usages contestataires et/ou populaires – aux règles légales et morales que le pouvoir légitime fixe à la critique politique. Racontars échangés en confidence à la chambrée, détournements de cérémonies folkloriques, ralentissements improvisés de la production dans les usines, mises en cérémonie laïque voire « laïcarde » des enterrements civils, profanations de la statuaire officielle : tous ces actes surviennent aux marges des cadres prescrits par l'ordre politique en place. Et, quand les représentants de ce dernier entendent condamner de tels actes, leur rhétorique légitimiste a beau jeu de convoquer et dénoncer les figures condamnables de l'illégalité, de la sédition, du complot. Les archives administratives et judiciaires étudiées ici par Emmanuel Fureix, Aurélien Lignereux et Gilles Malandain montrent que, sous les monarchies censitaires, ce sont là les ressorts de stigmatisation de l'informel et plus largement des actes et des individus dont le pouvoir d'État fait, *de jure* et *de facto*, des hors-la-politique. Mais la dénonciation comme le mépris affiché par les autorités envers la « jactance » de la « populace », envers les agissements des « séditieux », contrastent avec leur attention obséquieuse à l'égard des bruits et des humeurs de la société. Les

organisations proprement politiques – telles que les sociétés ou les loges maçonniques ouvertement dédiées aux idées républicaines – ne sont alors pas les seules à faire l’objet d’un contrôle scrupuleux. L’opinion du « peuple » est elle aussi l’objet d’une surveillance serrée. L’affaire n’est pas neuve. La police de l’Ancien Régime scrute déjà avec minutie les rumeurs et les conversations qui agitent la « rue » parisienne avant la Révolution²². Cette surveillance guide alors la censure royale qui tente de juguler une opinion critique naissante en réprimant nouvellistes, pamphlétaires, auteurs d’affiches et de placards, c’est-à-dire tous ceux qui nourrissent cette prise de parole populaire sur le pouvoir. En vain d’ailleurs. « C’est une des nouveautés de l’atmosphère du XVIII^e siècle », relève à ce propos Arlette Farge, « la légitimité de *penser sur* l’emporte sur son interdiction²³. » Bien que privé de tout cadre légal ou tolérance du pouvoir en la matière, le petit peuple de Paris continue de s’approprier par ces voies détournées et improvisées ce qu’il découvre alors comme un droit à *parler politique*. La province et les campagnes ne sont pas tout à fait en reste. En témoigne l’activité du « bureau de l’esprit public », service créé en 1792 pour dispenser la voix du nouveau régime dans les départements et l’informer en retour des humeurs de la population²⁴, et qui remplira sa vocation de police politique sous tous les régimes qui se succéderont au XIX^e siècle. Même si les méthodes de l’enquête politique se rationalisent sous les monarchies censitaires, les rapports des commissaires de police relatifs à « l’état des esprits » comme les correspondances des maires aux autorités fourmillent de comptes rendus détaillant les faits quotidiens jusqu’aux plus anodins²⁵. Dans un régime invariablement dominé par les notables où les droits politiques restent inégalitaires, tout délit ou incident est supposément l’indicateur des remous de l’opinion locale, peut-être d’un mouvement d’humeur de plus grande ampleur, voire le signe avant-coureur d’une conspiration ou d’une émeute. L’informalité étant – faute de droits et libertés politiques reconnus – le mode privilégié d’expression de la critique politique populaire,

²² L’une des missions de la lieutenance générale de police créée en 1667 est d’écouter les lieux de la ville où se distribuent les nouvelles à la main et où le peuple échange et commente les dernières rumeurs sur la Cour. Promenades, cabarets, jardins, places, carrefours sont le terrain de prédilection de ces oreilles policières.

²³ FARGE A., *Dire et mal dire. L’opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992.

²⁴ Sur la création, les évolutions et l’activité concrète de ce service, voir LAURENT S., *Politiques de l’ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, p. 73 et suivantes.

²⁵ Voir KARILA-COHEN P., *L’État des esprits. L’invention de l’enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 257-259 et p. 305 et suivantes.

le pouvoir traque les intentions politiques qui, à tout moment, sont susceptibles de surgir, de venir parasiter les lieux et les moments publics, d'en menacer l'ordre.

Vers le milieu du siècle, s'enclenchent plusieurs processus qui vont contribuer à transformer en profondeur les termes de l'échange politique : l'instauration du suffrage universel masculin (et le rôle paradoxal du Second Empire dans l'apprentissage de la civilité électorale), l'uniformisation territoriale des enjeux et des pratiques politiques²⁶, la mise en place d'un pluralisme effectif, la rationalisation du travail administratif (ou « bureaucratisation » au sens de Weber), la libéralisation progressive de la presse, la structuration politique des mouvements ouvriers. Les logiques politiques du recours au registre de l'informalité comme les ressorts de sa stigmatisation s'en trouvent également modifiés. Les années 1880 mettent au jour de nouvelles façons de concevoir et de faire de la politique. En théorie (bien que le suffrage « universel » souffre encore beaucoup d'exceptions), mais aussi et plus que jamais auparavant en pratique, tous les hommes sont électeurs et éligibles. L'extension formelle et réelle des cadres sociaux du jeu politique qui s'opère avec l'installation de la République dispose le champ des spécialistes de la politique à s'autonomiser partiellement du reste du monde social²⁷. Étonnamment, serait-on tenté d'ajouter. Si la politique trouve encore à se mêler aux fêtes et aux cérémonies qui continuent de rythmer le temps social, les spécialistes de la politique se regroupent et structurent leur activité en parti, et travaillent bientôt à démarquer les finalités spécifiques de l'organisation partisane des autres formes d'action collective que sont les luttes salariales et professionnelles²⁸, les associations de militants à finalité non politique ou encore les coopératives ouvrières. En même temps que l'action militante tend à se démocratiser, l'activité des partis est concentrée sur la compétition pour le pouvoir et les postes électifs. C'est dans cette perspective qu'on peut comprendre l'inconstance des relations, analysées ici par Paula Cossart et

²⁶ Sur ces points précis, nous renvoyons à GARRIGOU A., *Histoire sociale du suffrage universel en France (1848-2000)*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, 2002 [1992].

²⁷ Pour une synthèse récente des principales études sur ce processus d'autonomisation, voir DULONG D., *La construction du champ politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 (notamment le chapitre 1).

²⁸ Plaçant les syndicats professionnels à l'écart de la compétition et des affaires proprement politiques, la loi de 1884 est souvent qualifiée de « frontière » voire de « protectorat » entre le syndical et le politique. Voir DULONG D., *La construction du champ politique*, *op. cit.*, p. 191 et suivantes.

Julien Talpin, entre les cadres du parti guesdiste et les animateurs de la coopérative La Paix à Roubaix. Face à l'introduction des masses sur la scène électorale et politique, les élites politiques – qu'elles soient représentatives des « couches nouvelles » ou issues de vieilles souches notablières – cherchent à capter les bénéfices d'une large participation populaire autour de leurs entreprises de conquête électorale tout en refoulant en deçà ou hors du militantisme formel certaines façons d'en faire jugées inappropriées, inefficaces, incontrôlables. Dans un régime plus libéral où la participation au jeu politique n'est plus conditionnée par le niveau de fortune ou la détention de propriétés statutaires, la rhétorique légitimiste de stigmatisation des actes politiques non formels change de registre pour en dénoncer désormais davantage la naïveté, l'incompétence et l'inefficacité. L'amateurisme et le spontanéisme sont décriés au profit de l'expérience, de la vocation, de l'esprit de responsabilité de l'élu²⁹ et, bientôt aussi, du cadre du parti. Pour ces derniers, il s'agit désormais de rendre contrôlable tout ce qui peut l'être, dans le souci permanent du rendement électoral maximal³⁰.

*

L'héritage diffus des Lumières et de la Grande Révolution, les progrès du parlementarisme, le suffrage universel puis les lois républicaines ont accru au long du XIX^e siècle le poids et le périmètre de participation des masses à la chose politique. À l'orée du siècle suivant, l'institutionnalisation de la démocratie électorale et l'émergence des partis de masse s'accompagnent d'ailleurs d'un important travail de mobilisation et de domestication politiques de la population. Or l'enrôlement de celle-ci vers les urnes, vers les réunions publiques des candidats ou l'adhésion au parti (surtout « ouvrier ») multiplie les transactions entre, d'une part, les « professionnels » de la politique ou plus souvent leurs agents et, d'autre part, ce peuple dont la participation au jeu politique est désormais indispensable. L'informalité (ou la dé-formalisation) permet alors des accommodements avec ce nouvel espace de relations où l'universalité citoyenne et le principe électif créent – au moins lors des moments de scrutin – une équivalence théorique entre les prétendants à la représentation

²⁹ C'est ce qu'illustrent les critiques et les oppositions rencontrées par les candidatures ouvrières dès après le manifeste des Soixante et encore au début du XX^e siècle.

³⁰ LAGROYE J., « Être du métier », *Politix*, n° 28, 1994, p. 5-15.

et les nouveaux ayants droits à la dignité politique. Les rastels, les animations autour des meetings, les fêtes républicaines³¹ peuvent se comprendre à la façon d'un cadre à la fois informel et presque codifié de contiguïté entre le populaire et le politique. Imposée par la « démocratisation », la figure de *représentant du peuple* se manifeste dans ces moments de coprésence où les élus (ou les candidats à l'élection) consentent à suspendre provisoirement les hiérarchies sociales et se prêtent parfois au mimétisme en partageant un rituel de la sociabilité populaire (libation, jeu, chant, *etc.*). Cependant, cette recomposition du travail classique de distanciation-proximité et de distinction-identification³² ne doit pas faire oublier que la division sociale des tâches politiques reste très hiérarchique dans le fonctionnement au concret du pouvoir d'État ou des appareils partisans. Les rapports entre les représentants et les représentés, comme entre les cadres ou les permanents et les militants du parti, sont fortement asymétriques et très formalisés³³. Et au fond, même si la question du savoir et du savoir-faire s'y substitue progressivement à celle de la naissance ou de la légalité, l'enjeu du partage entre les rôles politiques – et les répertoires d'action qui leur sont respectivement accordés – demeure une affaire de capacité ou d'habilitation. C'est ce glissement que donne à observer la lecture successive des contributions rassemblées ci-après. C'est d'abord par l'invocation d'un ordre traditionnel (Aurélien Lignereux et Gilles Malandain, notamment) puis au prétexte de la détention exclusive de savoirs et savoir-faire fonctionnels (Paula Cossart et Julien Talpin) qu'est revendiqué le monopole de fabrication des règles mais aussi des biens politiques collectifs : discours, organisations, candidatures, programmes, stratégies électorales, *etc.* Mais, pour être réclamé et proclamé, ce monopole n'est jamais exclusif (Emmanuel Fureix). C'est cela que montrent aussi et peut-être surtout ces textes quand on en fait une lecture croisée. Contrairement à ce que laissent entendre les détenteurs de l'autorité politique prétendue légitime, contre donc les discours indigènes qui dominent à la fois la

³¹ À propos de la politisation des festivités populaires après 1870, on se reportera à IHL O., *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996.

³² Ce dernier couple d'opposition est longuement analysé par Pierre Rosanvallon autour de la figure du « représentant du peuple » qui se bâtit sur les principes de l'égalité citoyenne et du suffrage après la Révolution française. Voir ROSANVALLON P., *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, coll. Folio histoire, 2002 [1998], p. 56 et suivantes.

³³ Cet aspect du phénomène oligarchique est très tôt observé par Roberto Michels, notamment au sein du SPD : *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Gallimard, 1971 [1914].

conflictualité sociale du temps et l'essentiel des fonds archivistiques aujourd'hui disponibles, la politique informelle est pleinement constitutive de *la* politique. La preuve la plus incontestable réside d'ailleurs dans l'attitude des tenants de l'ordre politique à son égard. Les sources mobilisées ici par les auteurs montrent les agents de l'ordre légitime auscultant de façon inquiète et ininterrompue chaque bruit ou signe politique émis hors des cadres prescrits. Or, si l'on veut bien se déprendre de l'effet dominocentrique que de telles sources – principalement judiciaires, policières, bureaucratiques – produisent sur notre perception aprioriste du problème, cette surveillance fébrile peut être analysée comme une consécration implicite du caractère *positivement* politique de gestes, propos et individus à qui, pourtant, ce caractère est *formellement* dénié³⁴. De même, d'ailleurs, qu'une histoire de l'engagement et du combat politiques vue depuis l'expérience des militants plaide à la fois pour une conception plus interactionniste (donc moins légitimiste) de la fabrication des relations partisans et pour une définition très extensive (ou disons plus profane) des mécanismes de politisation³⁵. De ce point de vue, la politique informelle reste un désignateur vague, gagé pour partie sur la rhétorique légitimiste et se prêtant mal à toute entreprise de définition qui voudrait la rendre résolument opératoire, c'est-à-dire en identifier les « lois » universalisables à toutes les situations politiques quand sa dialectique est indépassablement configurationnelle. Pour autant, comme le démontrent avec force les textes rassemblés dans cette partie, le questionnement sur les pratiques politiques informelles et les ressorts de leur disqualification ramène heureusement les marges de l'échange politique dans le champ de vision du sociologue et de l'historien du politique³⁶.

³⁴ Comme l'analyse Jean Leca, « la frontière du politique est déterminée par le système politique en place et par ses supports, c'est-à-dire la Justice, les moyens de communication de masse, l'idéologie dominante. » De ce point de vue, que nous faisons nôtre, « on qualifiera de politique une activité reçue comme telle par le système politique et notamment par les autorités », « Le repérage du politique », *Projet*, n° 71, janvier 1973, p. 11-24. p. 15.

³⁵ Sur le cas des militants communistes (dont toute la sociabilité – professionnelle, amicale, familiale – a pu être encadrée par le parti) et « contre une lecture misérabiliste du rapport populaire au politique » : MISCHI J., *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, notamment p. 15-18.

³⁶ Je remercie Nicolas Bué pour ses remarques sur une première version de ce texte.